



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Cinquante et unième session

Genève, 26-28 mars 2024

**Rapport de la Section spécialisée de la normalisation
des plants de pomme de terre sur les travaux
de sa cinquante et unième session****I. Introduction**

1. La cinquante et unième session de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre s'est tenue en présentiel au Palais des Nations à Genève. Elle était présidée par les deux vice-présidents, M. Nigel Crump (Australian Seed Potato Industry Certification Authority) et M^{me} Nina Zidack (États-Unis d'Amérique).
2. Le Chef par intérim de la Section de l'accès aux marchés de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), M. Ariel Ivanier, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur engagement constant ainsi que pour le travail précieux accompli au cours de l'année écoulée. Il a souligné que la pomme de terre était importante pour la sécurité alimentaire, en tant que culture de base résistante à la sécheresse, adaptable géographiquement et ayant une longue durée de conservation. Il a en outre fait valoir qu'il importait de disposer de plants de pomme de terre certifiés pour garantir la qualité du matériel végétal, et donc éviter les maladies et les ravageurs, ce qui permet d'augmenter les récoltes et de réduire les déchets.
3. M. Ivanier a fait remarquer que la Norme de la CEE était unique, car elle était la seule norme internationale pour les plants de pomme de terre et qu'elle avait eu des effets manifestes depuis son adoption en 1963. Il s'est félicité des avancées réalisées en 2023, notamment s'agissant de la révision intégrale de la norme, ainsi que des résultats de la réunion du Rapporteur tenue à Brest (France).

II. Participation

4. Des représentants des pays suivants ont participé à la session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Tchéquie.
5. Des représentants des organisations non gouvernementales et du secteur privé suivantes ont participé à la session : Australian Seed Potato Industry Certification Authority, Potato Certification Service (Afrique du Sud) et Potatoes New Zealand.



III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. La Section spécialisée a adopté l'ordre du jour provisoire ([ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/1](#)).

IV. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment (point 2 de l'ordre du jour)

a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires

7. Le Chef par intérim de la Section de l'accès aux marchés a rendu compte des réunions tenues depuis la dernière session de la Section spécialisée (mars 2023), notamment la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe, tenue les 18 et 19 avril 2023 sur le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe », la huitième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, tenue les 26 et 27 juin 2023, et la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, tenue du 13 au 15 novembre 2023. Il a indiqué que la prochaine session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales se tiendrait du 26 au 28 juin 2024 et que celle du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles aurait lieu du 11 au 13 novembre 2024.

8. M. Ivanier a également rendu compte des résultats de l'évaluation des activités menées par la Division du commerce et de la coopération économique au titre de son programme, réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2022 et dont le rapport avait été publié en mars 2023 ([E/AC.51/2023/5](#)). Le Bureau avait estimé que les travaux de la Division étaient pertinents et conformes à son mandat et constaté que la Division avait répondu à la plupart des demandes particulières des États membres et avait « su se faire une place dans le domaine de la coopération commerciale et économique, où les acteurs [étaient] très nombreux ». En ce qui concerne l'efficacité, le Bureau avait conclu que les travaux menés par la Division pour faciliter l'établissement de normes et de règles avaient généralement été efficaces, notant que, « dans de nombreux cas, des normes et des règles [avaient] été intégrées dans les politiques ou la législation nationales », comme les normes relatives aux fruits et légumes frais dans l'Union européenne. Il a recommandé à la Division de créer un mécanisme pour le suivi des demandes de coopération technique, d'élaborer des plans d'action pour mettre en application les stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique, et de veiller à la bonne intégration des questions relatives au genre, à l'environnement, à l'inclusion du handicap et aux droits humains dans ses différents domaines de travail.

b) Par d'autres organisations

9. La délégation française a fait savoir que la version révisée de la Norme PM 4/28 de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) relative au schéma de certification pour les plants de pommes de terre¹ avait été approuvée en septembre 2023 et que la compatibilité avec la Norme de la CEE avait été prise en compte dans le cadre de la révision.

¹ https://www.eppo.int/RESOURCES/eppo_standards/pm4_certification.

V. Rapport de la réunion du Rapporteur de 2023 (point 3 de l'ordre du jour)

10. La délégation française a rendu compte à la Section spécialisée des débats tenus à la réunion du Rapporteur que l'Interprofession des semences et plants (SEMAE) avait accueillie à Brest, du 10 au 12 octobre 2023. Cette réunion s'était tenue en présentiel, mais il avait été possible de participer en ligne à l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux propositions de modification de la Norme pour les plants de pomme de terre. Dans le cadre de la réunion, outre les débats consacrés à la Norme, des visites techniques avaient été effectuées dans un laboratoire de contrôle des plants de pomme de terre, un laboratoire de production *in vitro* et une exploitation agricole cultivant et exportant des plants de pomme de terre, et une table ronde sur les plantules de pommes de terre et un exposé d'un expert des changements climatiques avaient également été organisés. Les documents afférents aux exposés présentés pendant la réunion sont disponibles sur le site Web de la CEE². Un rapport de synthèse de la réunion a été publié en tant que document informel de la présente session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/INF.1).

11. La Section spécialisée a remercié la délégation française d'avoir organisé avec succès la réunion du Rapporteur et a encouragé d'autres délégations à se porter volontaires pour organiser des réunions similaires à l'avenir.

VI. Révision de la Norme pour les plants de pomme de terre (point 4 de l'ordre du jour)

12. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait décidé de procéder à un examen complet de la Norme CEE-ONU S-1 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des plants de pomme de terre. Cet examen avait été confié à un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande (Rapporteur), de la France, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, d'Euroseeds et du Potato Certification Service (Afrique du Sud).

13. En 2022 et 2023, le groupe de travail du Rapporteur a tenu sept réunions d'une demi-journée en ligne, avec l'aide du secrétariat, afin de réviser la Norme. La dernière de ces réunions a eu lieu le 13 décembre 2023. Les modifications proposées ont également été examinées à la réunion du Rapporteur tenue à Brest en octobre 2023. De plus, le 25 mars 2024, veille du début de la session de la Section spécialisée, le groupe de travail a tenu une réunion au cours de laquelle il a commencé à examiner les annexes de la Norme.

14. La Section spécialisée a examiné les propositions de révision de la Norme de la CEE pour les plants de pomme de terre présentées par le groupe de travail du Rapporteur (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/3). Elle a passé en revue, section par section, les modifications proposées pour le texte principal, sans en proposer d'autres, puis les propositions de changement concernant les annexes I à VII, dont celles que le groupe de travail avait faites le 25 mars 2024.

15. La Section spécialisée a approuvé les travaux effectués par le groupe de travail du Rapporteur, ainsi que les modifications supplémentaires proposées pendant la session, qui ont été consignées dans un document en suivi des modifications. Elle a demandé au groupe de travail de poursuivre la révision du texte en vue d'en présenter une version finale qu'elle examinerait à sa session de 2025. Elle a suggéré que le groupe de travail revoie également la brochure d'information de deux pages sur la Norme. Enfin, elle a invité les autres pays intéressés à contacter le secrétariat pour demander à participer à ces travaux.

² <https://unece.org/info/events/event/383555>.

VII. Guide sur la production de minitubercules (point 5 de l'ordre du jour)

16. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait examiné et commenté le projet de guide sur la production de minitubercules qui avait été élaboré par un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Allemagne, de la France, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority (Rapporteur), d'Euroseeds, du Potato Certification Service (Afrique du Sud) et de Potatoes New Zealand. Le projet était dans sa version quasi définitive.

17. La Section spécialisée est convenue que la version définitive du guide sur les minitubercules serait établie parallèlement à la révision de la Norme et soumise pour examen à sa session de 2025.

VIII. Élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides (point 6 de l'ordre du jour)

18. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait décidé de reporter à sa session de 2024 l'examen du projet de document de position sur le transfert des herbicides, élaboré par un groupe de travail du Rapporteur (composé des représentants des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni (Rapporteur), de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, du Potato Certification Service (Afrique du Sud) et de Potatoes New Zealand).

19. La Section spécialisée a examiné le projet de document de position sur le transfert des herbicides ([ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/4](#)) et a suggéré quelques modifications qui ont été consignées pendant la session.

20. La Section spécialisée a achevé l'examen de son projet de position sur le transfert des herbicides tel qu'établi dans le document [ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/4](#) et complété par les modifications apportées en cours de session, et a décidé de le soumettre au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour approbation.

IX. Révision du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre (point 7 de l'ordre du jour)

21. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait examiné son document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre et décidé qu'il convenait de mener des recherches supplémentaires pour pouvoir l'actualiser.

22. Avant la session de 2024, le représentant du Potato Certification Service (Afrique du Sud) avait communiqué une première contribution au processus de révision ([ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/6](#)).

23. La Section spécialisée a examiné la dernière version du document de position ([ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/5](#)) ainsi que la contribution du Potato Certification Service (Afrique du Sud) ([ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/6](#)).

24. La Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur dirigé par le Potato Certification Service (Afrique du Sud) et composé des représentants de la France, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui serait chargé d'examiner le document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre et d'en proposer une version révisée à la session de 2025 de la Section spécialisée.

X. Semences véritables de pomme de terre et plantules (point 8 de l'ordre du jour)

25. À sa session de 2023, un expert avait présenté un exposé sur les semences véritables de pomme de terre et il avait été procédé à un échange de données d'expérience sur le sujet. En octobre 2023, les participants à la réunion du Rapporteur tenue à Brest ont examiné la question des plantules de pommes de terre et ont décidé de poursuivre les débats à ce sujet à la session de 2024 de la Section spécialisée.

26. La Section spécialisée a réfléchi aux travaux qu'elle pourrait mener concernant les semences véritables de pomme de terre et les plantules. Les délégations ont fait remarquer que la question des semences véritables de pomme de terre était importante et devait donc rester à l'ordre du jour. Il a été suggéré d'organiser un séminaire/webinaire sur la question et de discuter des problèmes potentiels liés à la certification des semences et de la manière d'intégrer les semences véritables de pomme de terre dans les schémas de certification habituels. La délégation néerlandaise a proposé de communiquer une note sur son expérience dans le domaine des semences véritables de pomme de terre.

27. La Section spécialisée a accueilli avec satisfaction la proposition de la délégation néerlandaise de communiquer une note sur les semences véritables de pomme de terre, pour examen à sa session de 2025.

XI. Maladies et problèmes nouveaux ou émergents (point 9 de l'ordre du jour)

28. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait décidé de continuer à échanger des informations sur les maladies et problèmes nouveaux et émergents tels que le virus du mop-top, le dépistage des virus sur les tubercules dormants, le viroïde de la maladie des tubercules en fuseau et d'autres maladies des Solanacées, la galle verruqueuse de la pomme de terre, la bactérie *Liberibacter*, le virus de l'enroulement de la pomme de terre et les effets de la diminution progressive du recours aux insecticides.

29. Les délégations ont été invitées à communiquer des informations et des données d'expérience sur les maladies et ravageurs nouveaux et émergents. Le Potato Certification Service (Afrique du Sud) a partagé des données d'expérience concernant le virus des taches en anneaux du poivron. La Suisse a indiqué qu'elle avait reçu un premier signalement de *Candidatus arsenophonus phytopathogenicus* sur des pommes de terre de conservation. L'Australian Seed Potato Industry Certification Authority a fait part de ses préoccupations quant au viroïde de la maladie des tubercules en fuseau et à la résistance aux fongicides. Potatoes New Zealand a également évoqué la question de la résistance aux fongicides. Les États-Unis ont dit craindre que le virus de l'enroulement de la pomme de terre se propage en cas d'interdiction des néonicotinoïdes. Un débat général a eu lieu sur le virus de l'enroulement de la pomme de terre, la galle verruqueuse de la pomme de terre et le virus Y de la pomme de terre.

30. La Section spécialisée a décidé de continuer à échanger des informations sur ce sujet et de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa session de 2025.

XII. Taille de l'échantillon et interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification (point 10 de l'ordre du jour)

31. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait examiné les résultats de l'enquête sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre et décidé d'utiliser les résultats de cette enquête lors de la révision des paragraphes concernés de la Norme. Elle avait également décidé d'inclure dans sa liste de travaux futurs les questions liées à la taille des échantillons et à l'interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification.

32. La Section spécialisée a réfléchi aux travaux qu'elle pourrait mener sur la question de la taille des échantillons et de l'interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification.

33. La Section spécialisée est convenue de supprimer les annexes VI et IX de la Norme et d'en transférer le contenu dans des documents distincts. Elle a décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur, composé des représentants des États-Unis, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, qui serait chargé d'examiner le texte des annexes supprimées et de proposer la forme sous laquelle le publier. Elle a indiqué que les autres pays qui souhaitaient faire partie de ce groupe de travail étaient invités à contacter le secrétariat.

XIII. Effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre (point 11 de l'ordre du jour)

34. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de 2024 la question des effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre. Un expert a fait un exposé sur ce sujet à la réunion du Rapporteur tenue à Brest en octobre 2023.

35. La délégation française a fait une présentation sur le sujet en se fondant sur les débats tenus à Brest. Elle a souligné que des travaux de recherche montraient qu'en raison des changements climatiques, dans les régions où était cultivée la pomme de terre, l'environnement était de moins en moins adapté à cette culture et que, selon les projections, les rendements diminueraient d'ici à la fin du siècle. Les conséquences potentielles du réchauffement planétaire étaient les suivantes : besoin accru en énergie pour le refroidissement des entrepôts de pommes de terre en raison des températures plus élevées en automne, effets sur la dormance, risque accru de blocage physiologique lors des journées chaudes, non-adaptation de nombreuses variétés aux températures élevées, et risques de maladies et de survie des insectes pendant l'hiver du fait des températures plus élevées. Les conséquences potentielles liées à l'eau étaient les suivantes : risques d'érosion due aux fortes pluies, besoin accru d'arrosage pendant les périodes de végétation, augmentation du stress hydrique et effets de l'intensification des pluies sur la qualité des pommes de terre. Plusieurs autres répercussions potentielles ont été mentionnées, notamment le risque d'apparition de nouvelles espèces d'insectes et de plantes adventices et de nouvelles souches de virus, la réapparition d'anciens ravageurs et la multiplication des défauts et des malformations des tubercules.

36. La Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur dirigé par la France et composé des représentants de la Finlande, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority et d'Europatat, qui serait chargé d'étudier la question des effets des changements climatiques sur la production de plants de pommes de terre et de faire des propositions de mesures, pour examen à sa session de 2025.

XIV. Renforcement des capacités (point 12 de l'ordre du jour)

a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre

37. En 2023, le Bureau de la Section spécialisée avait contacté le Congrès mondial de la pomme de terre en vue d'une éventuelle collaboration pour l'organisation d'une série de webinaires. Le Congrès avait accepté d'organiser une séance sur la Norme de la CEE pour les plants de pomme de terre, qui pourrait être suivie par d'autres webinaires conjoints. Le webinaire serait organisé dans les 6 à 8 prochains mois.

38. La Section spécialisée a étudié les possibilités d'organiser des webinaires et a examiné d'autres propositions ayant trait au renforcement des capacités. En plus des questions qui avaient été proposées à la session de l'année précédente, les sujets suivants ont été suggérés : le virus des taches en anneaux du poivron, le virus du rattle, *Liberibacter*, la résistance aux fongicides et les effets de l'abandon progressif du recours aux néonicotinoïdes sur les maladies et les ravageurs. Il a été proposé que les webinaires aient pour objectif commun de donner une vue d'ensemble des incidences techniques des sujets étudiés sur la certification. Les délégations ont été invitées à proposer des experts pouvant intervenir dans le cadre des webinaires. L'Australian Seed Potato Industry Certification Authority a suggéré d'organiser un webinaire sur les difficultés liées à l'adoption de schémas de certification pour les plants de pommes de terre dans les pays en développement. Quant au secrétariat, il a proposé de réaliser une série de courtes vidéos sur les thèmes abordés par les experts, à commencer par une capsule présentant la Norme.

39. La Section spécialisée est convenue d'organiser un webinaire sur la Norme avec le Congrès mondial de la pomme de terre, de réaliser des vidéos des exposés d'experts sur la Norme et d'étudier la possibilité d'organiser d'autres webinaires.

b) Partage d'informations sur le renforcement des capacités et l'utilisation des normes

40. Les délégations ont été invitées à communiquer des informations sur les activités en cours ou prévues en matière de renforcement des capacités et à proposer des activités pour l'avenir.

41. La Section spécialisée a suggéré que la brochure d'information de deux pages sur la Norme soit révisée en même temps que la Norme et que des codes QR renvoyant aux différents guides qu'elle avait élaborés y soient intégrés.

42. L'Australian Seed Potato Industry Certification Authority a proposé de mener plus d'activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, de recenser les lacunes et de mettre à jour le Guide en ligne sur les maladies, parasites et défauts des plants de pomme de terre. La Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de la France, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Tchèque et de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, qui serait chargé de mettre le Guide à jour. La délégation française a suggéré que la version papier soit également mise à jour. Cette proposition a été appuyée par d'autres délégations qui ont souligné que le Guide était très utile pour le renforcement des capacités.

c) Plateforme et site Web de partage de documents

43. Le secrétariat a fait le point sur les plateformes de collaboration et de partage de documents qu'il hébergeait. Il a suggéré que les membres des groupes de travail du Rapporteur partagent leurs documents dans une base de données en nuage hébergée par lui, comme le faisaient déjà certains groupes de travail d'autres sections spécialisées. La Section spécialisée a appuyé cette idée.

XV. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées (point 13 de l'ordre du jour)

44. À sa session de 2023, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a approuvé des modifications à apporter à son mandat, qui seront soumises au Comité directeur des capacités et des normes commerciales, pour approbation, à la session que celui-ci tiendra du 26 au 28 juin 2024. Il a décidé de continuer de passer en revue ses méthodes de travail et de solliciter l'avis des sections spécialisées à cet égard.

45. La Section spécialisée a examiné le projet de méthodes de travail révisées que le Groupe de travail avait établi à sa session de 2023 ([ECE/CTCS/WP.7/2023/4](#) et [ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.2](#)). Aucune observation ni suggestion n'a été reçue à ce propos.

XVI. Travaux futurs (point 14 de l'ordre du jour)

46. La Section spécialisée a décidé d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa session de 2025 :

- Révision de la Norme pour les plants de pomme de terre et de la brochure d'information de deux pages sur la Norme (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Révision du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre (groupe de travail du Rapporteur) ;

- Établissement de la version définitive du guide sur la production de minitubercules (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Semences véritables de pomme de terre et plantules (élaboration d'une note par la délégation néerlandaise) ;
- Maladies et problèmes nouveaux ou émergents (partage d'informations) ;
- Examen du contenu des annexes VI et IX de la Norme devant être transféré dans des documents distincts (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Guide en ligne sur les maladies et les parasites : recensement des lacunes et ajout d'informations (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Virus transmis par le sol : désignation d'experts du sujet et élaboration d'un document de position (groupe de travail du Rapporteur) ;
- Renforcement des capacités : série de webinaires et conférences d'experts.

XVII. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)

47. L'Australian Seed Potato Industry Certification Authority a signalé que la première Journée internationale de la pomme de terre se tiendrait le 30 mai 2024 sur le thème « Cultiver la diversité, nourrir l'espoir ». Le secrétariat a suggéré de lancer une campagne sur les réseaux sociaux à l'occasion de cette journée afin de mieux faire connaître la Norme pour les plants de pomme de terre et les travaux de la Section spécialisée. Cette dernière est convenue d'organiser une série d'événements sur les réseaux sociaux.

48. Le secrétariat a indiqué que la prochaine session de la Section spécialisée se tiendrait en principe du 18 au 20 mars 2025.

49. L'Australian Seed Potato Industry Certification Authority a fait savoir que le prochain Congrès mondial de la pomme de terre se tiendrait à Adélaïde (Australie) du 23 au 26 juin 2024 et a invité les délégations à y participer. Au Congrès mondial, l'Australie présentera l'affiche sur les avantages des plants de pomme de terre certifiés élaborée par la Section spécialisée.

XVIII. Élection des membres du Bureau (point 16 de l'ordre du jour)

50. La Section spécialisée a réélu M^{me} Hanna Kortemaa (Finlande) Présidente et M. Nigel Crump (Australian Seed Potato Industry Certification Authority) et M^{me} Nina Zidack (États-Unis) Vice-Présidents pour une période d'un an.

XIX. Adoption du rapport (point 17 de l'ordre du jour)

51. La Section spécialisée a adopté en session le rapport de sa cinquante et unième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/2).
